

La confiance, ça se partage !

Nous, cliniques de soins de suite et de réadaptation (SSR), appelons à un « pacte de confiance » pour l'hôpital, sans tabou et au seul service des patients.

SSR privés et publics : mêmes missions, mêmes patients...

→ Publics ou privés, les établissements de SSR remplissent les **mêmes missions confiées par le législateur** (les décrets du 17 avril 2008 ont fixé un cadre réglementaire commun aux deux secteurs).

→ Publics ou privés, les établissements de SSR prennent en charge les **mêmes patients**, en termes de lourdeur des pathologies ou de précarité sociale.

→ Les cliniques privées de SSR ne pratiquent **pas de dépassement d'honoraires**.

... Et pourtant, les établissements de SSR publics et privés ne bénéficient pas des mêmes tarifs.

Pour un financement plus responsable et équitable

Fort de ces constats, la FHP-SSR demande aux pouvoirs publics :

- Une **harmonisation tarifaire** entre les établissements de SSR publics et privés qui prenne en compte objectivement dès 2013 la lourdeur réelle des pathologies.
- Une **réforme du financement** pour 2016 qui permette :
 - une **tarification juste et fidèle** à la diversité des prises en charge en SSR au niveau de l'allocation des ressources ;
 - la mise sur un pied d'**égalité des deux secteurs** au seul service des patients.

Des mesures qui contribueront à maîtriser les dépenses d'assurance maladie.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces sujets

FHP-SSR – Syndicat des soins de suite et de réadaptation

Tél : 04 91 25 39 17 – fhpsr@fhp-ssr.fr - www.fhp-ssr.fr

40, promenade du Grand-Large – CS 90016 – 13295 Marseille Cedex 08

Le syndicat des soins de suite et de réadaptation (FHP-SSR) est l'organisation représentative des **480 établissements privés de SSR**. C'est l'un des 3 syndicats de spécialités de la Fédération Hospitalière Privée (FHP).

Les établissements privés de SSR développent des prises en charge pour le **retour à l'autonomie** des patients, suite à une intervention chirurgicale ou à un accident de santé. Ils remplissent donc des missions de **rééducation**, de **réadaptation** et de **réinsertion sociale**. Ils prennent en charge de nombreuses affections liées à la dépendance et/ou au grand âge, touchant l'appareil locomoteur ou encore les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire. Ils répondent au fort développement de **pathologies lourdes** (AVC, paraplégies, post-infarctus, cancer...) et à la recrudescence des **maladies chroniques** (diabète, BPCO...), par la prévention et l'éducation thérapeutique.

Les centres de SSR privés assurent près du tiers de la prise en charge globale en SSR et accueillent plus de **375 000 patients par an**.

Dans la nouvelle organisation des soins en France, ces établissements se situent en aval des hôpitaux et cliniques de court séjour (MCO) et en amont des maisons de retraite et du domicile. Ils jouent donc **un rôle central et charnière dans la « fluidité » de la filière de soins** et facilitent ainsi le parcours du patient.